

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

|                       |                              |
|-----------------------|------------------------------|
| DATE DE SÉANCE        | 07 juillet 2025              |
| DATE DE CONVOCATION   | 1 <sup>er</sup> juillet 2025 |
| DATE D’AFFICHAGE      | 09 juillet 2025              |
| NOMBRE DE CONSEILLERS |                              |
| EN EXERCICE           | 33                           |
| PRÉSENTS              | 23                           |
| PROCURATION(S)        | 09                           |
| VOTANTS               | 32                           |

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUILLET** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H30 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient également présents** : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.  
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, BATAILLE, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés** : MM MARC, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DEBOISSY, DELIENCOURT, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent** : M. THIERY.

**Avaient donné pouvoir** : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GODEFROY à M. AVOLLÉ, M. GASSA à M. LEGO, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET Mme DEBOISSY à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme VINCENT à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ALTUNTAS.

M. Ousmane N’DIAYE  
est nommé Secrétaire à l’ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance** :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, ROIX, VANHOVE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°07

FONCIER – PARC HÔTELIER DES CLOUETS – DÉCLASSEMENT  
ET VENTE D’UN ESPACE VERT À KFC – RECTIFICATION

M. Nabil Ghoul expose au Conseil Municipal :

Vous avez délibéré lors du dernier conseil pour autoriser le déclassement et la vente d’un espace vert afin de permettre la construction d’un restaurant à l’enseigne KFC dans le parc des Saules.

Afin d’améliorer l’accessibilité au site, le plan de géomètre, qui était annexé à la délibération, prévoyait la vente de 2 petites entités, respectivement 13 et 63m<sup>2</sup>, situées en bordure de la rue des Saules. L’une d’entre elle n’a pas été comptabilisée dans le décompte total et il est donc nécessaire de rectifier la délibération en conséquence.

Les espaces étant dans le domaine public mais sans assurer de fonction de desserte, ils peuvent être déclassés et désaffectés par simple délibération conformément aux dispositions de l’article L141-3 du Code de la Voirie Routière. Compte-tenu des prix de vente à 50€/m<sup>2</sup> soit une vente à 63000€.

A cet us é l’éception en p réçu e  
02/22/2025 12:20:50:07 DE  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Duan de Vie Con p n p é e cur : 10/07/2025

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité :**

- **APPROUVE** le déclassement et la désaffectation d'un espace vert de 1226m<sup>2</sup> situé en bordure de la rue des Saules (voir plan ci-annexé) ;
- **AUTORISE** la vente d'un terrain de 1226m<sup>2</sup> au bénéfice de la SCI centre commercial des falaises, pour un montant de 61 300€ ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signés au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**

